

## CHRONIQUE SOCIALE ET CULTURELLE

Nous groupons ici, en tête, comme chaque année, les principales manifestations auxquelles ont participé les pays du Maghreb à l'échelon international, musulman, arabe et maghrébin.

Le 24<sup>e</sup> congrès de l'Institut international de sociologie s'est déroulé à Alger du 24 au 30 mars sur le thème « Le développement des pays du Tiers-Monde ». On en a résumé l'esprit par ces deux formules : « Pour une sociologie de la décolonisation. Pour une décolonisation de la sociologie ». Dans son discours de clôture, M. Benyahia, ministre algérien de l'enseignement supérieur et de la culture, a condamné l'ethnologie en tant que science (le mot, sinon la chose, a d'ailleurs disparu de presque toutes les universités du Tiers-Monde, parce qu'il reste associé dans les esprits aux souvenirs de la colonisation).

A la conférence sur la population organisée par l'O.N.U. à Bucarest du 19 au 30 août ont participé les pays du Maghreb. Le rapport Waldheim, selon lequel surpopulation et sous-développement sont liés, a été critiqué par les pays socialistes et ceux du Tiers-Monde, et remanié par un groupe de travail présidé par l'Algérie. La conférence a adopté un texte proposé par les pays arabes, dont le Maroc et la Tunisie.

La conférence islamique qui s'est tenue à Lahore du 22 au 24 février a regroupé presque tous les pays musulmans du monde (l'Irak n'était cependant représenté que par un observateur), dont les quatre pays du Maghreb. Le discours prononcé par le président Boumediène a été particulièrement remarqué. Il a notamment déclaré (ce qui n'a pas été bien accueilli par certains traditionalistes) : « Les expériences humaines, dans nombre de régions du monde, ont démontré que les liens spirituels, qu'ils soient islamiques ou chrétiens, n'ont pas pu résister aux coups de boutoir de la pauvreté et de l'ignorance, pour la simple raison que les hommes ne veulent pas aller au paradis le ventre creux... Un peuple qui a faim n'a pas besoin d'écouter des versets. Je le dis avec toute la considération que j'ai pour le Coran, que j'ai appris à l'âge de dix ans. Les peuples qui ont faim ont besoin de pain; les peuples ignorants, de savoir; les peuples malades, d'hôpitaux ».

La session annuelle du mouvement panafricain de la jeunesse s'est tenue à Alger du 18 au 20 janvier et a préparé la quatrième conférence des organisations de jeunesse d'Afrique, laquelle s'est tenue à Benghazi du 23 au 27 mars (1).

(1) Cf. la Chronique politique Libye dans cet A.A.N.

Le C.A.F.R.A.D. a organisé à Alger, du 18 au 23 mars, un colloque sur la gestion des grandes villes en Afrique et à Madagascar. Onze pays y participaient dont l'Algérie et la Tunisie.

Parmi les réunions interarabes, signalons : la troisième conférence arabe du travail, tenue à Rabat du 2 au 12 mars, qui fut marquée par un incident maroco-libyen et se termina par le vote de trois résolutions dont l'une consacrée aux travailleurs migrants; — le colloque sur les archives arabes organisé à Paris du 9 au 14 avril, par le Collège de France et le C.N.R.S., où fut annoncée la création à Alger d'un centre international pour la promotion des recherches historiques; — le colloque de Hammamet, du 22 au 27 avril, sur « l'urbanisme, les traditions esthétiques et les arts plastiques dans les pays arabes », organisé par l'Unesco; — le treizième congrès des médecins arabes, ouvert le 26 décembre à Alger et qui réunit trois cents délégués.

Les cinquièmes journées cinématographiques de Carthage se sont déroulées en novembre. Pour les longs métrages, des « Tanits » d'or ont été décernées, ex-aequo, à *Kafr Kassem* de Borhan Alaouyé (Liban) et *Les Bicots-nègres* de Med Hondo (Mauritanie); la Tanit d'argent est allée à *Mémoire* 14 de Abdellatif Ben Ammar (Tunisie).

Sur le plan maghrébin, les manifestations furent également nombreuses. Notons d'abord que, le 1<sup>er</sup> mars, les ambassadeurs du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie à Paris ont rappelé dans un communiqué la position de leurs pays au sujet de la mosquée de Paris et de son recteur, Si Hamza Boubakeur. Le 12 février s'est réuni à Rabat le sous-comité maghrébin des statistiques démographiques et sociales, qui a décidé d'arabiser progressivement ses publications et la formation des cadres. Les 7 et 8 mai s'est tenue à Alger la deuxième session du comité supérieur maghrébin de la jeunesse et des sports, qui s'intitule désormais « conseil maghrébin de la jeunesse et des sports »; une charte de la jeunesse maghrébine est en préparation. A Alger également, à partir du 12 juillet, ont eu lieu les quatrièmes Jeux universitaires et scolaires maghrébins. A Tunis, du 17 au 20 décembre, a siégé la cinquième conférence des radiodiffusions et télévisions maghrébines; une charte de la « maghrébovision » a été signée, qui organise la coopération intermaghrébine en la matière. A Tlemcen s'est tenu le quatrième congrès maghrébin de l'archéologie du 4 au 9 septembre; il s'est occupé des problèmes techniques et scientifiques concernant l'archéologie, les antiquités, les musées, les arts et traditions populaires.

Il faut signaler aussi la tenue de deux colloques islamo-chrétiens. Le premier, organisé par l'association islamo-chétienne, l'institut hispano-arabe de la culture et diverses universités arabes, s'est réuni à Cordoue du 9 au 15 septembre. Le cardinal Pignedoli, président de la commission du Vatican pour les non-chrétiens, avait envoyé un message. Douze recommandations ont été adoptées, qui tendent toutes à développer la coopération et l'entente entre Musulmans et Chrétiens; la dixième soutient « les justes droits nationaux et humains du peuple palestinien » et considère l'O.L.P. comme « unique organisation légale pour le représenter ». Le second s'est tenu en Tunisie, du 11 au 17 novembre, à l'initiative du C.E.R.E.S. et du

Centre culturel international de Hammamet; on y réclama notamment un enseignement religieux dépourvu, de part et d'autre, de tout esprit de polémique et d'apologétique agressive, mais aussi répondant mieux aux besoins des nouvelles générations.

Nous terminerons en donnant les chiffres au 1-I-74 de l'émigration maghrébine vers la France : Algériens : 845 694 (contre 798 690 au 1-I-73); Marocains : 269 680 (contre 218 146); Tunisiens : 148 805 (contre 119 546); Libyens 321 (contre 270).



# I. — ALGÉRIE

## 1. — ENSEIGNEMENT ET FORMATION

D'après les statistiques établies au début de l'année scolaire 1974-1975, le taux de scolarisation dans « l'enseignement élémentaire », c'est-à-dire pour les enfants de 6 à 13 ans, atteint, dans l'ensemble de l'Algérie 68,2 %, avec une grande inégalité entre filles et garçons : 55,2 pour celles-là 80,8 pour ceux-ci. Le taux varie aussi d'une wilaya à l'autre. Celle d'Alger a le plus élevé : 91,1 (86,3 F; 95,8 G), suivie par celle d'Oran : 80 (72,8 F; 86,3 G). Tizi-Ouzou (Kabylie) atteint presque le chiffre d'Alger pour les garçons : 95, mais ne scolarise que 59,6 % des filles, ce qui fait tomber la moyenne à 77,7. Les taux les plus bas ne se rencontrent pas, comme on pourrait le croire, dans la région du Sahara : Oasis 70,5, Saoura 60,2, mais à Médéa : 50,2 (32,8 F), El-Asnam : 51,1 (36,1 F), Tiaret : 52 (39,8 F).

Les effectifs de l'enseignement élémentaire sont les suivants :

Enseignement public ..	2 499 605	dont	984 991 F
Enseignement privé ....	21 876	—	12 864 F
Office français .....	3 884	—	1 891 F
Ensemble .....	2 525 365	—	999 746 F

L'enseignement public dispose de 43 349 salles de classe groupées dans 7 794 écoles dont 6 241 sont mixtes. Les effectifs se maintiennent à peu près de la 1<sup>re</sup> année (449 659) à la 5<sup>e</sup> (358 689) mais baissent sensiblement dans la 6<sup>e</sup> (284 316) et surtout la 7<sup>e</sup> (129 051).

Le personnel enseignant (public) a un effectif de 60 179, dont 11 974 « instituteurs », 11 974 « instructeurs » et 9 252 « moniteurs ». Selon la langue d'enseignement, ils se répartissent entre 41 821 « arabisants » et 18 358 « francisants ». Les Algériens se répartissent entre 40 999 H (dont 10 181 « francisants ») et 16 571 F (dont 8 084 « francisants »). Les autres enseignants se répartissent entre « coopérants et contractuels du Moyen-Orient et du Maghreb », au nombre de 2 514 (dont 15 « francisants »), « coopérants français » : 46, et « autres contractuels étrangers » : 29.

L'enseignement moyen et secondaire se répartit ainsi :

	GÉNÉRAL	TECHNIQUE	NORMAL	TOTAL
Enseignement public ..	396 838	14 966	7 955	419 759
Enseignement privé ..	6 578	198	—	6 776
Office français .....	3 149	—	—	3 149
Ensemble .....	406 565	15 164	7 955	429 684

Sur les 429 684 élèves, les filles sont au nombre de 141 896.

L'enseignement public se divise en enseignement moyen (4 classes) qui compte 336 163 élèves, et enseignement secondaire, avec 83 596 élèves. Ce dernier comporte 3 classes, sauf dans l'enseignement normal, qui en a 4 (la 4<sup>e</sup> classe a un effectif de 3 021).

Les effectifs de l'enseignement classé ci-dessus comme « technique » représentent ceux des « collèges d'enseignement technique » (5 824) et ceux des « lycées d'enseignement technique et technicums » (9 142). Mais il faut noter que, à côté des « collèges d'enseignement moyen » (239 977 élèves), il existe des « collèges d'enseignement moyen polytechnique », qui comptent 69 799 élèves.

L'enseignement normal se fait dans les « instituts de technologie de l'éducation », répartis entre « I.T.E. instructeurs » (4 202), « I.T.E. instituteurs » (503) et « I.T.E. professeurs d'enseignement moyen » (3 250).

Les statistiques donnent pour chaque type d'établissements les effectifs d'« arabisants » :

C.E.M. ....	103 823	(dont 33 470 F)	sur 239 977
C.E.M.P. ....	17 468	(dont 5 907 F)	sur 69 799
L.E.G. ....	46 503	(dont 14 503 F)	sur 87 062
L.E.T. et Technicums ....	667	(dont 402 F)	sur 9 142
I.T.E. instructeurs ....	3 831	(dont 1 034 F)	sur 4 046
I.T.E. instituteurs ....	380	(dont 78 F)	sur 503
I.T.E. - P.E.M. ....	1 577	(dont 461 F)	sur 3 021

Le personnel enseignant (moyen et secondaire) de l'enseignement public compte 16 656 personnes, dont 7 700 arabisants et 8 956 francisants. Les Etrangers sont au nombre de 6 746 dont 3 921 arabisants et 2 825 francisants.

L'enseignement supérieur compte 35 739 étudiants dont 8 441 F. Ils se répartissent entre : Alger 20 587 dont 5 648 F, Constantine 8 362 dont 1 468 F, Oran 6 589 dont 1 276 F et Tlemcen 201 dont 49 F.

*Voici la répartition par disciplines ou écoles :*

Sciences Economiques .....	2 929
Sciences Juridiques .....	7 420
Sciences Humaines et Lettres .....	6 182
Sciences exactes .....	5 576
Sciences biologiques .....	3 600
Instituts de sciences Médicales .....	5 805
Ecole Normale Polytechnique .....	214
Ecole Supérieure de Chimie .....	111
Institut d'Etudes Politiques .....	1 027
Ecole Supérieure de Journalisme .....	268
Ecole Supérieure de Commerce .....	485
Institut de Géographie .....	628
Institut de Psychologie appliquée .....	222
Ecole Nationale Vétérinaire .....	45
Institut National Agronomique .....	500
E.N.S.E. Polytechnique .....	261
Institut d'Optique .....	19

Les enseignants de tout grade et de toute nationalité sont au nombre de 4 041, soit 2 442 au Centre, 1 042 à l'Est et 557 à l'Ouest. On compte 1 858 étrangers.

A l'occasion de la rentrée de 1974, M. Mohammed Seddik Benyahia, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, a souligné, dans une conférence de presse, l'accroissement du nombre des étudiants : 37 081, dont 1 900 à l'étranger; l'algérianisation croissante du corps enseignant (664 jeunes algériens ont été envoyés à l'étranger en 1973 et 74 pour poursuivre des études de doctorat); l'afflux des jeunes filles à l'Université (25 % des effectifs à Alger, 9 % à Constantine, 21 % à Oran; elles représentent 31 % en lettres et médecine, 25 % en droit et 15 % en sciences). Il a précisé que, pour l'année universitaire écoulée, les universités algériennes ont fourni 2 900 diplômés, contre 811 en 1969-70. En sciences : 373 diplômés de sciences médicales, 254 de sciences exactes, 122 ingénieurs polytechniciens, 81 ingénieurs agronomes, 43 architectes, 263 économistes. Pour le seul institut des sciences médicales d'Alger, le nombre des docteurs en médecine est passé de 51 en 1969 à 257 en juillet 1974. Le nombre des chirurgiens-dentistes formés est passé de 18 en 1969 à 145 en 1974; celui des pharmaciens de 16 à 191. En sciences sociales, ont été délivrées, en juin 1974, 740 licences en lettres et sciences humaines, 677 en droit, 73 en sciences politiques, 44 en sciences de l'information, 144 en sciences commerciales et 264 en sciences économiques.

\*\*

Dans le budget de 1974, les crédits consacrés à l'enseignement s'élèvent à 1 908 300 000 DA (dont 298 400 000 pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique) ce qui représente près de 25 % de l'ensemble du budget de fonctionnement. Pour les crédits d'équipement, l'éducation se voit attribuer 1 172 000 000 DA et la formation 193 000 000, soit 21 % du total.

Tenant, lui aussi, une conférence de presse à l'occasion de la rentrée 74-75, M. Abdelkrim Ben Mahmoud, ministre de l'enseignement primaire et secondaire, a souligné que le nombre des élèves allait « atteindre et même dépasser le seuil des 3 millions, ce qui représente à peu près le cinquième de la population algérienne », et ce qui a nécessité la création de 7 000 classes nouvelles et de 3 800 logements pour l'enseignement élémentaire et l'ouverture de 50 établissements nouveaux dans l'enseignement moyen et secondaire. Encore n'est-ce pas tout à fait suffisant et le ministre a reconnu que dans certaines zones il y avait « des retards assez importants ». Cette croissance oblige à former chaque année 6 000 maîtres pour le primaire, 3 000 pour le moyen et 300 spécialistes de l'enseignement polytechnique mais, dit M. Ben Mahmoud, « concernant l'enseignement secondaire et technique, nous sommes loin d'atteindre nos objectifs ».

Quant à l'arabisation, dont le ministre a souligné le caractère d'« option fondamentale », « irréversible », elle doit devenir « non seulement un instrument de récupération du patrimoine national, mais également un outil d'acquisition des savoirs scientifique, technique et professionnel ». Cette année 74-75 doit voir « l'arabisation complète des sections littéraires de

l'enseignement secondaire, alors que plus du tiers des sections scientifiques et mathématiques sont arabisées ». La philosophie sera également enseignée en arabe, cette année, dans toutes les classes terminales.

La grande affaire de l'année scolaire 1974-75, c'est la refonte des enseignements primaire et secondaire qui doit être mise en train cette année pour être menée à terme en 1985. La réunion du Conseil de la révolution et du gouvernement, le 4 février, y a été consacrée. D'après un article paru dans le n° 537 de *Révolution Africaine* (7-13 juin 1974), la réforme se fonde sur les trois principes d'arabisation, de démocratisation et de primauté aux disciplines scientifiques et techniques.

L'arabisation reste caractérisée par « le pragmatisme » et « l'efficacité », ce qui paraît signifier qu'on ne s'écartera pas de la démarche prudente et assurée qui a été adoptée jusqu'ici. L'article dit d'ailleurs, à propos de la langue française : « une redéfinition des contenus et des méthodes de son apprentissage en tant que *langue véhiculaire étrangère* (souligné dans le texte) doit intervenir ». La démocratisation suppose « une adaptation du processus éducatif aux disponibilités individuelles »; elle doit supprimer « l'élitisme et les cloisonnements individuels ». Ceci dit, on s'intéresse aussi au cas des « enfants sur-doués » et on annonce l'ouverture d'un « établissement d'enseignement spécifique spécialisé », en octobre 1975, dans la banlieue algéroise, à proximité de la nouvelle université des sciences et techniques. Et « des établissements similaires seront créés pour l'enseignement des mathématiques, les langues vivantes, les arts plastiques, la littérature et la poésie, les autres activités artistiques ».

La physionomie du nouveau système scolaire est la suivante : un « enseignement fondamental polytechnique » de 9 ans conduit à l'entrée du secondaire, lequel s'étend sur 3 années. Le cycle moyen voit sa durée réduite à 3 ans (la mesure prend effet en octobre 1974); l'enseignement secondaire se divise en « enseignement général », « spécialisé » et « formation professionnelle », celle-ci (qui peut ne durer que deux ans) étant précédée de 3 ans de « préformation professionnelle ». Le terme de « polytechnisation » de l'enseignement, souvent employé dans l'article, recouvre le projet d'instituer un enseignement polyvalent et tourné vers le concret, qui entraîne une refonte des méthodes d'enseignement. L'examen d'entrée en 1<sup>o</sup> année moyenne (actuellement, « un concours pour lequel ne sont admis que 50 % des candidats ») sera modifié, à compter d'octobre 1974, « pour permettre, à terme, le passage normal d'une année d'études à une autre des effectifs de 6<sup>o</sup> année élémentaire, environ 80 % des élèves ». Le passage de l'enseignement élémentaire à l'enseignement moyen sera décidé par « des comités d'affectation installés au niveau de chaque daïra sous l'autorité d'un conseil d'orientation présidé par le directeur de wilaya de l'éducation et de la culture ».

L'enseignement préscolaire qui, depuis 1965, était abandonné au secteur privé, va être, non pas repris en main par l'Etat, mais doté d'une « tutelle pédagogique », exercée par le ministère des enseignements primaire et secondaire, à travers les fonctionnaires compétents des wilayas. Des postes d'inspecteur de l'enseignement préscolaire seront créés dans les wilayas d'Alger, Annaba, Constantine et Oran.

L'effort entrepris pour développer l'enseignement supérieur, surtout scientifique et technique, a été marqué cette année par l'ordonnance du 25 avril créant l'Université des Sciences technologiques d'Alger; par l'installation, le 30 mai, d'une commission chargée d'unifier les systèmes de formation supérieure et spécialisée; par l'ordonnance du 21 août, qui permet la création de « centres universitaires »; par l'inauguration d'un Institut technique de céréaliculture à Sétif, le 9 septembre; par l'ordonnance du 19 septembre, créant un Institut Supérieur maritime; par la sortie, le 15 mars, de la première promotion de techniciens supérieurs de l'Institut technologique des télécommunications et de l'électronique, à Oran; par la remise des diplômes, le 21 juin, aux premiers juristes arabophones de l'Université de Constantine; par la sortie, le 2 juillet, de la première promotion de l'Institut pour les mines, la métallurgie, les matériaux de construction et les constructions mécaniques, à El-Hadjar; et, le 16 juillet, de la première promotion d'inspecteurs principaux des finances.

## 2. — LES PROBLÈMES DE LA JEUNESSE

La révolution agraire reste la grande affaire de l'Algérie sur le plan intérieur, et la campagne de volontariat des étudiants pour la révolution agraire la grande affaire de la politique algérienne envers la jeunesse. Il est sans doute trop tôt pour en estimer les effets sur les paysans, mais il ne fait pas de doute qu'elle a permis de « récupérer » une jeunesse parfois frondeuse et de l'associer étroitement à la politique socialiste du régime.

Dès le 12 janvier, M. Benyahia préside la réunion des comités de volontariat des trois universités en vue de préparer la campagne d'hiver. Pendant la première quinzaine de février, les responsables de la J.F.L.N. effectuent une tournée à travers toutes les wilayas pour suivre sur le terrain le déroulement de la campagne de volontariat des étudiants. Des débats ont lieu entre les étudiants volontaires et les autorités locales le 9 février à l'Université de Constantine, le 11 à Alger et à Mostaganem. Le comité des étudiants de l'Université de Constantine est installé le 27 par le recteur. Le 22 mai ont lieu dans les trois universités les élections destinées à renouveler les comités de volontariat des étudiants pour la R.A. La commission nationale décide d'organiser le 17 juin, à l'occasion de l'anniversaire de la Charte, une campagne nationale du volontariat. Le 4 octobre, le Chef de l'Etat en personne s'entretient avec les comités universitaires de volontariat et annonce, à la même occasion, la prochaine augmentation des bourses.

L'action sur la jeunesse ne se limite pas aux étudiants. La J.F.L.N., tout en s'efforçant de garder dans son orbite (on en a vu tout à l'heure la preuve) le volontariat des étudiants, s'efforce d'encadrer les autres jeunes. Du 6 au 12 juillet, elle a organisé à Alger, avec le M.P.J., la conférence des jeunesses progressistes de 126 pays du Tiers-Monde. Le discours d'ouverture, prononcé par le Chef de l'Etat, a prôné l'unité d'action des mouvements de jeunesse anti-impérialistes. La conférence a décidé de mettre sur pied un comité exécutif de trente membres et un secrétariat permanent de treize

membres, dont le siège suivra celui de la conférence des pays non-alignés (actuellement à Alger).

\*  
\*\*

Le Président a signé le 15 novembre, la Charte du service national (J.O.R.A. du 10-12). Le service national est défini comme « la mobilisation des potentialités humaines du pays, destinée à faire participer effectivement et pleinement pendant deux années toutes les citoyennes et tous les citoyens âgés de 19 ans révolus, à l'œuvre d'édification du pays, aux grandes tâches de développement, en vue de la réalisation des objectifs supérieurs de la Révolution ». La défense nationale est le premier objectif et tous les appelés reçoivent une formation militaire avant d'être affectés à des tâches économiques, administratives, culturelles, etc. Le texte définit ensuite les principes sur lesquels repose le service national : principe de gratuité : c'est « l'impôt de la sueur » ; principe d'égalité et de justice : il s'agit de « souder le sentiment d'unité nationale aux plans sociologique, culturel et politique » ; principe d'unité et de globalité : ce n'est pas « l'addition et la succession pure et simple d'une période de service militaire et d'une période de service civil, mais un processus continu et complet » ; principe d'efficacité, qui entraîne « une période nécessaire d'adaptation psycho-sociale », notamment quant à « l'appel des citoyennes », lequel « devra être réalisé après une étude objective de nos traditions et la définition de conditions particulières d'application » ; principe de cohérence et d'adaptation permanente : « il est nécessaire d'adapter avant chaque appel la qualité et le volume de la ressource humaine aux moyens disponibles et aux actions à entreprendre », principe, enfin, de réciprocité et d'apport mutuel : s'il contribue à l'œuvre de développement du pays, l'appelé bénéficie en retour d'une « promotion en tant qu'homme et en tant que citoyen ».

### 3. — CULTURE, RELIGION, PROBLÈMES DE LA FEMME

Sur le plan de la culture, les problèmes de l'arabisation, du bilinguisme, etc, continuent de provoquer nombre d'articles et de prises de position. On notera d'abord qu'un décret du 3 avril a prescrit l'arabisation de la publicité commerciale et que, le 6 décembre, la commission nationale de l'arabisation a décidé d'organiser au printemps de 1975 une conférence nationale.

Trois articles de *El Moudjahid culturel* du 8 février (n° 111) ont déclenché dans la presse algérienne une réaction en chaîne. Mohammed Fasla, directeur de la culture, comparait les manuels arabes du primaire avec les manuels français et constatait que ceux-ci étaient écrits dans une langue proche de l'expression orale, tandis que les manuels arabes le sont dans une langue « qui ne met pas le lecteur en communication avec son milieu naturel et social ». L'auteur écartait cependant toute « proposition pour une quelconque promotion de l'arabe dénaturé dit dialectal ou parlé : ce qui n'a pas de sens ». Un autre article, signé F.C., demande : « Est-il nécessaire d'arabiser la quasi totalité des émissions de la chaîne I (de la radio), quand on

sait que 70 % de la population algérienne sont analphabètes?... On ne peut s'empêcher de déduire de ces faits (le très petit nombre des émissions en arabe dialectal) que les émissions sont organisées avec pour base un préjugé foncièrement bourgeois : le peuple ne s'intéresse pas à la culture ». Enfin, dans « L'arabisation en question », Mohammed Amghar décrit la situation linguistique en Algérie : un arabe classique non parlé, un arabe dialectal mélangé de français et de kabyle, le français des classes aisées.

Dans *Ech-Chaâb* du 14-2, le Docteur Abdallah Cheriet, professeur de philosophie, s'en prend avec violence aux articles précédents, dont il fait remarquer « qu'ils traitent tous de la langue arabe en utilisant pour cela la langue française » et il déclare : « Si ceux qui utilisent l'arabe authentique représentent la pensée bourgeoise, ceux qui utilisent le français représentent « le parti français » dans ce pays... ». A cet article, a répondu Hakim Alouache, dans *El-Moudjahid* du 28-2, par un article intitulé « Le vocabulaire du peuple ». « J'ai déchanté, dit l'auteur, devant l'outrance des termes, la démagogie, l'intimidation sociale et économique... « La véritable régression d'un peuple ce n'est pas de s'être ouvert à une culture autre — acquis et non opprobre — mais de s'arrêter à cette culture de l'autre ». Quant à l'arabe populaire algérien, il « traduit toutes nos nuances; il exprime notre expérience historique dans ses contours les plus secrets; en un mot, il est vivant. Qu'on l'élague et qu'on l'insuffle à l'arabe classique ». L'auteur reproche même à M. Cheriet d'user de la menace économique : « Malheur à ceux qui ne possèdent pas l'arabe car alors ils manqueront de pain. Prenez garde, Monsieur, à la démesure des mots ». Mais les « francisants » sont pleins de bonnes intentions : « Que savez-vous de nos efforts silencieux pour écrire un jour dans notre langue ? C'est en jardiniers patients que nous faisons revivre nos roses. L'éclosion sera belle, vous verrez ».

Un article de madame Christiane Souriau sur « l'arabisation en Algérie », paru dans le supplément culturel d'*El-Moudjahid* (14-6) a provoqué une mise au point de M. Abdallah Mazouni (*ibid.*, 28-6), dense, lucide et mesurée, que nous n'avons pas la place d'analyser ici.

Une des principales difficultés de l'arabisation est la qualité souvent médiocre des manuels scolaires en langue arabe. Dans un article consacré à cette question par la revue *Eth-thaqâfa* (sept. 1974) M. Kherallah Assâr regrette la persistance du traditionalisme, notamment dans les livres de grammaire, et il souhaite que les textes choisis aient moins souvent un caractère littéraire, plus souvent un caractère scientifique ou technique, agricole et coopératif, ou même soient empruntés à des ouvrages de « méthodologie scientifique ».

\*  
\*\*

Les 12 et 13 janvier, à Alger, une assemblée générale d'écrivains a donné naissance à l'Union des écrivains algériens. Un bureau a été constitué, dont M. Malek Haddad est le secrétaire général. On rappellera qu'une telle Union avait déjà été créée le 28 octobre 1963 (cf. *Annuaire 1963*, p. 550), mais qu'à partir de 1966 ses activités s'étaient ralenties pour disparaître à peu près complètement (cf. *Annuaire 1972*, p. 386), à cause sans doute des liens étroits de ses dirigeants avec le régime renversé en juin 1965. Dans

l'allocution prononcée à cette occasion, le Dr Ahmed Taleb el-Ibrahimi, ministre de l'information et de la culture, a naturellement condamné le « splendide isolement » de l'écrivain et vanté « l'engagement ». Il ne s'agit pas pour les écrivains « de penser ensemble, mais d'agir ensemble » pour contribuer au développement culturel du pays.

Le ministre a rappelé à cette occasion que le gouvernement avait décidé de créer des « Maisons de la culture », à raison d'une par wilaya (le décret devait être pris le 6 décembre suivant) et avait conçu le projet des « mille bibliothèques ». Il a reconnu que, à la SNED, « des améliorations devront être apportées dans l'édition comme dans la diffusion ». Le ton du discours du ministre n'est pas optimiste : « Ainsi seront évitées, du moins faut-il le souhaiter, les querelles de chapelle et les intérêts de clans ». Il voit dans l'Union « un préalable nécessaire pour assainir l'atmosphère... et fortifier les vocations chancelantes... ». Il parle de « la faiblesse de la production actuelle dans le domaine des œuvres de l'esprit et tout particulièrement dans le domaine littéraire », faiblesse qui « ne devrait ni surprendre ni décourager ».

On relèvera aussi la création, par décret du 24 mai, de l'Organisation nationale de la recherche scientifique (O.N.R.S.), laquelle a succédé à un organisme franco-algérien, mais n'exclut pas la coopération entre les deux pays, qui a fait l'objet de négociations achevées le 26 juin, et l'annonce par la presse du 31-10 d'importantes découvertes d'archéologie antique, effectuées entre Tipasa et Cherchell et à Tazoult (Lambèse), ainsi qu'à Constantine et Bettioua (Arzew).

Dans le discours prononcé à l'occasion du 29<sup>e</sup> anniversaire du 8 mai 1945, le Président Boumediène a annoncé une campagne pour « la récupération des archives nationales ». Deux décrets, des 24 et 25 avril, avaient déjà créé un « conseil consultatif pour les archives nationales » et un « conseil consultatif des études sur l'histoire », et le 28 s'était tenu un séminaire d'information et de formation sur « la récupération des archives et documents de la révolution algérienne se trouvant en France ». Le 2 juillet, M. Guennez annonce au Conseil national des anciens moudjahidines que 15 000 documents écrits et 7 000 documents photographiques ont été recueillis par le « Musée du Moudjahid ».

Dans le domaine des arts, relevons une exposition organisée à Alger, du 15 au 28 février, par les « Unions des arts plastiques tunisienne, algérienne et marocaine ». L'exposition (sculpture, peinture et miniature) doit se rendre ensuite à Tunis et à Rabat. Elle préludait à un congrès constitutif d'une « Union maghrébine ».

\*

\*\*

En matière religieuse, le 8<sup>e</sup> séminaire sur la connaissance de la pensée islamique s'est tenu à Bejaïa du 25 mars au 5 avril (celui de 1973 avait eu lieu à Tizi-Ouzou). Deux cents participants, arabes, occidentaux et japonais, devant un millier d'étudiants et de lycéens, ont discuté de cinq thèmes à partir de trente deux communications. L'essentiel du débat a porté sur « modernité et authenticité », autrement dit : comment accéder à la modernité sans perdre son authenticité ? Dans cette querelle des « anciens » et des

« modernes », ceux-ci se sont efforcés de montrer, comme le dit Paul Balta (*Le Monde*, 18-4), « que la renaissance ne se fera pas si l'Islam se contente de juxtaposer, sans l'intégrer, la technique moderne aux valeurs traditionnelles ». Il semble, ajoute le même journaliste, « qu'ils aient réussi à se faire entendre d'une partie des traditionalistes ».

Au retour de La Mecque, où il avait présidé la délégation algérienne au pèlerinage, M. Mouloud Kassim, ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, a fait des déclarations au journal *El-Moudjahid* (3-1-75). Les autorités séoudiennes paraissent préoccupées de limiter le nombre des pèlerins (plus d'un million et demi cette année), qui pose, naturellement de redoutables problèmes d'ordre, d'hygiène et de santé. On songe donc à « n'autoriser à effectuer le pèlerinage que les personnes s'y rendant pour la première fois, que les personnes en mesure moralement, physiquement et matériellement d'effectuer le déplacement ». On imagine les difficultés auxquelles se heurteront les Etats qui voudront appliquer ces principes. M. Kassim a expliqué aux pèlerins algériens qu'il n'était pas indispensable d'immoler le mouton (« les amas des bêtes tuées et abandonnées constituent un dégât plus qu'un bienfait ») et qu'on pouvait le remplacer par une aumône en espèces.

Le même ministre, dans le journal *Al-Chaab* du 16 octobre, parle des « zaouïas » et de l'action qu'il mène, progressivement, pour mettre fin au culte des saints, contrairement, on le sait, à l'orthodoxie, mais très implanté dans les populations maghrébines. Il s'efforce de les transformer en « centres d'études modernes, scientifiques et culturels ». Dans le même article, M. Kassim, déplorant l'absence « d'une forte conscience religieuse », met sur le même plan « le vol des biens de l'Etat » et « la conduite de certaines de nos filles qui fréquentent des étrangers éloignés de leur religion et qui veulent les épouser » (on sait que la loi religieuse interdit le mariage d'une musulmane avec un non-musulman).

L'attitude ouverte de la hiérarchie catholique d'Algérie à l'égard de l'Islam n'est pas une nouveauté. Elle s'est manifestée encore cette année à plusieurs reprises. D'abord, par un article du cardinal Duval dans *Al-Chaab* (1-11), où il défend la révolution algérienne contre ceux qui l'ont présentée « comme une agression de l'Islam contre la religion chrétienne ». Ensuite, par la lettre des évêques d'Algérie à l'occasion des fêtes de Noël et de l'Aïd el-Adha (*El-Moudjahid*, 21-12), qui cette année coïncidaient presque par la date. Les évêques rappellent que l'Abraham de la fête musulmane est l'ancêtre de la Vierge et de l'Enfant de la crèche et que son sacrifice préfigure celui du Christ. Ils parlent de tous ceux, croyants ou incroyants, qui luttent pour la justice et pour un monde plus fraternel, et terminent en disant : « Celui qui suscite au cœur de tout homme cet appétit de fraternité est assez puissant pour conduire chacun de nous à la rencontre de ses frères ».

\*  
\*\*

Le troisième congrès de l'Union nationale des femmes algériennes s'est tenu à Alger du 1<sup>er</sup> au 4 avril. Le Chef de l'Etat qui a présidé la séance d'ouverture, a déploré que les intellectuelles se soient longtemps tenues

à l'écart du mouvement. Les choses ont changé, puisque, sur six cents déléguées, les deux tiers sont inscrites dans l'enseignement secondaire ou supérieur, ce qui entraîne aussi un rajeunissement sensible du Conseil national. Le Président a fait allusion au code de la famille, toujours en suspens, aux discussions et aux critiques formulées (« trop » pour certains, « pas assez » pour d'autres) et déclaré : « Nous laissons le débat ouvert afin de pouvoir en dernier ressort nous ranger à l'avis de la majorité lorsqu'il est en harmonie avec les options politiques du pays ». Mais il n'a pas dit sur quelles bases ni comment cette « majorité » serait évaluée.

Dans la suite de son discours, il a mis l'accent, avec beaucoup d'énergie, sur la sauvegarde de la morale : « La libération, l'émancipation de la femme, ne peut se faire au détriment de la morale ». Et il a stigmatisé les « sociétés de consommation » occidentales : « Les phénomènes de perversion ont atteint un tel point en Occident que l'on se demande si elles ne transforment pas l'homme en animal ».

Un nouveau secrétariat de neuf membres a été élu. Mme Fethia Ben Tahar, d'Oran, succède à Mme Safia Benmehdi au poste de secrétaire général. L'épouse du Chef de l'Etat est élue présidente d'honneur.

\*

\*\*

Sans vouloir empiéter sur la « chronique politique », signalons que le souci de préserver la « morale islamique », si souvent exprimé plus haut, est aussi à la base d'un tract oppositionnel, distribué à Alger et signé *ansar ach-choura*, « les partisans de la démocratie » (ou, plus exactement : de la consultation). Il y est affirmé que « les principes islamiques sont scandaleusement piétinés, et nous constatons la baisse du civisme et de la moralité publique, la dégradation des mœurs, la corruption, le gaspillage des deniers publics, l'alcoolisme... ». En conclusion, est réclamée « une assemblée constituante élue au suffrage universel et une constitution qui ne soit pas en contradiction avec les enseignements de l'Islam » (*Le Monde*, 28 et 29-12).

#### 4. — PROBLÈMES SOCIAUX

L'élévation du prix de la vie a rendu nécessaire l'augmentation des salaires. Le 16 janvier, le salaire minimum garanti a été relevé de 20 à 25 %, ainsi que le fonds des retraites, les allocations familiales et les pensions des anciens moudjahidines. Le 30 octobre, un décret a augmenté de 20 % les salaires et rémunérations dans la fonction publique, de 30 % pour les enseignants. Les caisses du Crédit municipal ont, à la même occasion, accordé des remises de dettes aux emprunteurs les plus déshérités.

Rappelons aussi que le principe de la gratuité des soins, décidé antérieurement, est entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 1974. En conséquence, le nombre de consultations a triplé dans le secteur public, et beaucoup de services ont été dépassés par la demande. Les organisations nationales s'efforcent de sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'« une auto-discipline militante et librement consentie » (*Révolution et travail*, 12-5).

Une ordonnance du 19 septembre a étendu la sécurité sociale aux non-salariés.

Pour lutter contre la hausse des prix, et dans la ligne de la construction du socialisme, notamment de la révolution agraire, la wilaya d'Alger s'est lancée en mai dans une expérience difficile. Les mandataires et grossistes privés ont été supprimés. Les « Coopératives agricoles polyvalentes de la commercialisation et des services » commercialisent tous les produits agricoles frais au niveau de la ou des communes qu'elles desservent, et au niveau de la « Coopérative algérienne de commercialisation » à laquelle elles cèdent leur surplus et auprès de laquelle les détaillants viennent maintenant s'approvisionner. Les prix ont, à la suite de cette réforme, baissé de façon spectaculaire, puis se sont remis à grimper, les produits se sont parfois raréfiés. On a incriminé, naturellement, les manœuvres des anciens grossistes, mais certains membres de l'administration ont été accusés de complicité.

\*

\*\*

La « révolution agraire » est, pour bien des années encore, la grande affaire de l'Algérie socialiste. Le recensement des terres privées a été achevé en 1973. Il a donné les résultats suivants :

- 1) dans les treize wilayas du Nord : 1 255 497 propriétaires ont été recensés, se répartissant en 673 081 propriétaires individuels, 582 416 propriétaires indivisaires représentant 172 484 propriétés ;
- 2) dans les deux wilayas du Sud : 77 183 propriétaires, se répartissant en 57 795 propriétaires individuels, 19 358 propriétaires indivisaires représentant 5 909 propriétés.

Restaient à recenser dans le Nord 29 689 propriétaires, dans le Sud, 7 353.

Le 17 juin 1973 avait commencé officiellement la 2<sup>e</sup> phase, nationalisation et attribution des terres. Au 30-11-73, dans dix wilayas, 223 703 ha ont été nationalisés et plus de 9 000 attributaires installés. Pour les villages socialistes, 39 seulement étaient en cours de réalisation au 15-11-73, et 719 logements achevés sur 7 378 prévus. Sur les 500 C.A.P.S. (coopératives agricoles polyvalentes de services) prévues, 369 ont été installées, mais les constructions sont en chantier et ont pris du retard. Les donations de terres s'élevaient au 31-12-73, à 2 310, portant sur 75 243 ha.

Les primes d'installation se sont élevées, pour les exercices 1972 et 1973, à 60 000 000 DA, et le montant pour l'exercice 1974 était de 85 000 000. Il faut y ajouter une « aide en nature » (denrées alimentaires d'une valeur de 100 DA par mois) qui, à la fin de 1973, s'élevait à près de 23 500 000 DA. Les prêts de campagne ont atteint 60 000 000 DA en 72-73, les prêts d'équipement 170 000 000 en 72 et 140 000 000 en 73. L'acquisition de cheptel ovin au profit des coopératives des zones substeppiques (décidée le 19-11-73) a porté sur 300 000 têtes environ et coûté près de 67 000 000 DA (2).

(2) Ces chiffres sont empruntés à un rapport de la Commission nationale de la R.A., présenté dans *Algérie-Actualités* n° 432 du 27-1-74.

En 1974 a débuté la troisième phase de la R.A., celle du « pastoralisme ». Selon *El-Moudjahid* (1-I-74), le problème est de mettre fin à une triple exploitation : celle des producteurs directs par les propriétaires absenteïstes, la surexploitation du milieu et la domination par les autres secteurs.

Un séminaire consacré au pastoralisme s'est tenu à Alger, du 22 au 27 avril. Le nomadisme y a été expressément condamné (3), comme responsable de la surcharge des pâturages, du retard social des populations qui s'y adonnent et de leur isolement. La sédentarisation est un impératif de la R.A., pour que l'élevage soit « transformé, discipliné, rationalisé ». Il faut que les bergers accompagnent seuls les troupeaux et que les familles se fixent dans les « villages pastoraux » et s'occupent d'autres tâches (éducation, artisanat, activités complémentaires). Près du village (un tous les 25 ou 30 km) sera installé le centre d'exploitation, siège de la coopérative disposant de 40 à 50 000 ha de pâturages. Le village rassemblera l'équivalent d'une *ferka* de *arch* (fraction de tribu).

Les pasteurs seraient au nombre de 170 000 environ, dont 20 000 gros et moyens éleveurs et 150 000 bergers travaillant à la *azla*. C'est un contrat analogue au *khammessat*, qui consiste à rétribuer le berger en nature (un dixième du croît, soit à peu près 20 agneaux par an). Ce statut doit être aboli par le code pastoral, et le berger rétribué comme un ouvrier qualifié. On voudrait aussi mettre fin à l'*achaba*, ou déplacement estival de la steppe vers les régions céréalières qui offrent alors de riches pâturages de chaumes. Le séminaire a estimé que l'*achaba* peut être « évitée aisément grâce à l'exploitation rationnelle des pâturages ». L'expérience en décidera.

A la R.A. peut être rattachée la vaste entreprise de plantation du « barrage vert », lancée le 14 août, et dont la réalisation s'étendra sur vingt ans. Elle vise à empêcher l'avance du désert vers le Nord. Une forêt d'eucalyptus et de diverses essences de pins, large de 20 km, longue de 1 400, sera plantée de la frontière de la Tunisie à celle du Maroc, au cœur de la steppe (à mi-chemin entre Laghouat et Djelfa). Elle couvrira 3 millions d'hectares et sera plantée par les jeunes du service national.

La sécheresse qu'il s'agit d'éviter ainsi à l'Algérie atteint, on le sait, durement les pays du Sahel voisins de l'Algérie, en particulier le Mali et le Niger. Les nomades Touareg sont particulièrement touchés, leurs troupeaux ont été pratiquement exterminés. Beaucoup se sont réfugiés en territoire algérien, dans la région de Tamanrasset notamment, où les autorités locales et les organisations internationales déploient de grands efforts pour les sauver, mais leurs moyens sont restés insuffisants. Au début de l'année « environ vingt-cinq Touareg, enfants ou adultes, meurent quotidiennement de faim, d'épuisement ou de maladie » (4). On notera que, le 2 avril l'Algérie a offert une nouvelle aide de deux millions de dollars aux pays sahéliens ravagés par la sécheresse et que plus de mille tonnes de céréales ont été expédiées par mer vers Dakar.

(3) Cf. *La République* du 25-4.

(4) *Le Monde* du 8-3.

\*  
\*\*

Sur le plan syndical, et sanctionnant la priorité donnée à la R.A., la grande affaire de l'année a été la création de l'« Union nationale des paysans algériens ». Le congrès constitutif s'est tenu à Alger du 26 au 29 novembre (les statuts avaient été promulgués en octobre 1973). Dans le discours prononcé à cette occasion le président Boumedienne, qui a annoncé la suppression de l'impôt agricole, a déclaré que l'U.N.P.A. doit constituer « le cadre réel à l'intérieur duquel seront structurés un million de paysans, ce qui aura pour conséquence de changer le visage des campagnes et d'en faire le véritable bastion et le solide rempart de la révolution socialiste ». M. Aloumi Belkacem a été élu secrétaire général. Les mille délégués représentaient 750 000 adhérents, paysans sans terre et petits paysans. La structure de base est le *foudj* ou brigade, qui compte dix à cinquante membres; au-dessus se situent l'Union communale, puis l'Union de wilaya. Le régime semble compter beaucoup sur l'U.N.P.A. pour rénover le F.L.N. et faire contrepoids au pouvoir technocratique.

L'U.G.T.A. semble jouer aussi un rôle dans cette entreprise de revivification du F.L.N. Le 9 mars, la commission exécutive de l'U.G.T.A. s'est réunie sous la présidence conjointe de MM. Bennikous, secrétaire général de l'Union et Messadia, responsable du département orientation et information du F.L.N. Une réunion commune a lieu le 14 et le 3<sup>e</sup> conseil national se réunit le 28 avec la participation des instances intermédiaires et supérieures du syndicat, pour étudier les résultats des élections aux assemblées de travailleurs dans les entreprises socialistes.

Ces élections qui ont eu lieu du 18 janvier au 15 février, ont été préparées, organisées et suivies par une « commission nationale opérationnelle ». Les assemblées ont commencé d'être installées, dans l'Algérois, le 9 mars. Les difficultés n'ont sans doute pas manqué, puisque M. Djezaïri, secrétaire de la commission, a tenu le 13 mai une conférence de presse, devant les représentants syndicaux des wilayas, pour expliquer les retards enregistrés dans l'application de la charte. La commission s'est de nouveau réunie à plusieurs reprises en juin pour étudier l'avant-projet de statut-type des entreprises à vocation économique, et tenir un séminaire sur le sujet. Une conférence nationale s'est tenue du 15 au 17 juillet, sous la présidence de M. Mazouzi, pour dresser le bilan de la première phase d'application de l'organisation socialiste des entreprises. La commission nationale se réunit de nouveau en septembre pour examiner le statut-type de l'entreprise.

Nous avons vu les débuts des coopératives de consommation dans l'Algérois. L'U.G.T.A. y joue un rôle prépondérant. Le 21 mai, en présence des membres du secrétariat national, M. Layachi Yaker a installé la commission nationale composée de représentants des 17 fédérations de l'Union et chargée d'organiser les coopératives de consommation, premier stade d'une organisation socialiste du commerce.

De nombreuses fédérations syndicales ont tenu leur congrès: la fédération des travailleurs de la terre le 16 avril, la fédération du pétrole le 3 mai, les travailleurs des mines le 6 (M. Belaïd Abdesselem, dans son

discours, a insisté sur les obligations productives des travailleurs), les cuirs et peaux le 10, l'union des arts audio-visuels le 11, les travailleurs de SONELGAZ le 21, ceux du bois et du bâtiment le 30, la fédération des transports le 8 juin.

\*  
\*\*

Les problèmes de l'émigration ont encore eu trop souvent les honneurs de la première page des journaux, tant français qu'algériens, pour les raisons les plus déplorables : des attentats commis en France contre des ressortissants algériens et qui faisaient suite à ceux des derniers mois de l'année 1973.

Le 28 décembre 1973, un Algérien était attaqué et un café saccagé par un groupe de jeunes gens français à Roubaix. L'affaire provoqua une polémique assez vive entre le consul d'Algérie à Lille et le maire de Roubaix. Le premier déclara que Roubaix était « la ville la plus raciste du département du Nord » et en rendit responsable « une municipalité qui n'a de socialiste que le nom ! ». Le maire, M. Provo (P.S.), s'est, bien entendu, défendu avec indignation, mais a reconnu que la proportion des étrangers dans la ville : vingt cinq mille, près du quart de la population, dont douze mille Algériens, avait sans doute atteint le fameux « seuil de tolérance », et qu'il avait écrit à plusieurs reprises au ministre de l'Intérieur pour lui faire savoir que la ville avait fait le maximum pour « accueillir dignement » les familles étrangères, mais qu'elle ne pouvait faire davantage.

C'est quelques jours plus tard, le 10 janvier, que M. Bouteflika, le ministre algérien des affaires étrangères, arrivait à Paris et était reçu par le Président Pompidou. La situation matérielle et la sécurité des travailleurs algériens en France ont été, bien entendu, au centre de l'entretien. Les « assurances » données par M. Pompidou sur la sécurité des immigrés semblent avoir été jugées satisfaisantes. L'arrêt de l'émigration, décidé en septembre 73 par le gouvernement algérien, a été cependant maintenu. De son côté, le gouvernement français a décidé le 2 juillet de suspendre encore l'arrivée de nouveaux travailleurs étrangers, afin de définir les grandes orientations d'une politique nouvelle de l'immigration. Un ensemble de mesures seront adoptées par le conseil des ministres le 9 octobre. Elles provoqueront le 11 un commentaire réservé de l'agence A.P.S.

Une « conférence internationale des juristes sur l'émigration en Europe » s'est tenue à Paris, Maison de l'Unesco, les 25, 26 et 27 janvier, groupant cent cinquante juristes venus de dix-huit pays d'Europe et d'Afrique. Leurs conclusions, trop longues pour être résumées ici (6), concernent les conditions d'accueil des travailleurs migrants, les conditions d'emploi, l'exercice des droits syndicaux et sociaux, les conditions de séjour et les libertés individuelles.

L'Amicale des Algériens à l'étranger s'est rapprochée de la C.G.T. et a signé avec elle le 4 février un accord sur les questions relatives aux

(5) Cf. *Annuaire 1973*, pp. 489-90.

(6) Cf. *L'Algérien en Europe* du 1-3-74.

travailleurs algériens en France. Cette Amicale a patronné la création d'un comité des commerçants algériens de la région parisienne, qui s'est réuni pour la première fois le 18 mars.

Le souci affirmé à plusieurs reprises par l'Algérie de ne pas laisser les émigrés oublier leur langue et leur culture s'est traduit par l'arrivée en France, le 5 décembre, d'un premier contingent d'enseignants, de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs primaires algériens mis à la disposition de l'A.A.E. par le gouvernement.

Des attentats devaient encore marquer la seconde moitié de l'année 1974. Le 19 juillet, un attentat était commis contre le siège de l'A.A.E. à Marseille, attentat revendiqué par un « comité d'action Charles Martel » mais aussi par le « mouvement d'opposition algérien en France » (un communiqué diffusé était signé du colonel Ben Ali, alias Mouloud Kaouane). D'autres incidents se produisent le 23 à Toulon, le 6 août à Limoges et à Ajaccio; le 7 août à Paris, c'est un attentat contre l'Office algérien du tourisme, revendiqué par l'organisation de Mouloud Kaouane; le 13 septembre, un attentat à l'explosif contre l'agence d'Air-Algérie à Marseille.

La France, n'est, bien entendu, pas le seul pays d'émigration des Algériens. Mais les pays de l'Est n'en recevaient pas jusqu'ici. Or, au début d'août, l'U.G.T.A. a signé un accord avec la F.D.G.B., centrale syndicale de la République Démocratique Allemande, pour le départ de cinq cents travailleurs algériens, qui effectueront un séjour de quatre ans.

André ADAM.